



PAR COURRIEL ET POSTE

Le 19 avril 2005

Monsieur Leonard Katz
Directeur exécutif des télécommunications
CRTC
Ottawa, Ontario
K1A 0N2

**Objet : Ordonnance de télécom CRTC 2005-147
Publication page du Tarif général**

Monsieur,

Je désire par la présente, et cela conformément à vos règles de procédure, déposer en cinq (5) exemplaires la page du Tarif général de Compagnie de Téléphone Nantes inc. approuvée provisoirement par le CRTC le 18 avril 2005 dans l'Ordonnance de télécom CRTC 2005-147. La date d'entrée en vigueur étant le 18 avril 2005.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Guylaine Bisailon
VERRIER PAQUIN HÉBERT CONSULTANTS INC.
MANDATAIRE DE LA SATAT

p.j.
c.c. Compagnie de Téléphone Nantes

1.2 TERMS OF SERVICE

1.2 MODALITÉS DE SERVICE

R	<p>1.2.12.2 Compagnie Téléphone Nantes Inc..must provide, without charge, replacement directories required as a result of reasonable wear and tear.</p> <p>1.2.12.3 The contents of Compagnie Téléphone Nantes Inc..'s directory may not be published or reproduced in any form without Compagnie Téléphone Nantes Inc..'s written consent.</p> <p>1.2.13 <u>Directory Errors and Omissions</u></p> <p>1.2.13.1 In the case of errors or omissions in directory white and yellow page standard listings, whether or not the error or omission is with regard to a telephone number, Compagnie Téléphone Nantes Inc..'s liability is limited to making a refund or cancelling any charge associated with such listings for the period during which the error or omission occurred. However, where the error or omission is occasioned by Compagnie Téléphone Nantes Inc..'negligence, Compagnie Téléphone Nantes Inc..is also liable for the amount calculated in accordance with Article 1.2.16.1.</p> <p>1.2.13.2 In the case of errors in telephone numbers in directory white and yellow page listings, unless central office facilities are unavailable, Compagnie Téléphone Nantes Inc..must provide reference of call service, free of charge, until termination of the customer's service or distribution of updated directories for that district in which the number or listing is correct.</p> <p>1.2.14 <u>Compagnie Téléphone Nantes Inc..-Initiated changes in telephone numbers and service arrangements</u></p> <p>1.2.14.1 Customers do not have any property rights in telephone numbers assigned to them. Compagnie Téléphone Nantes Inc..may change such numbers, provided it has reasonable grounds for doing so and has given reasonable advance written notice to the customers in question, stating the reason and anticipated date of change. In cases</p> <p>1.2.14.2 Whenever Compagnie Téléphone Nantes Inc..changes a customers's telephone number on its own initiative, it must, unless there are insufficient central office terminations available, provide reference of call service without charge until termination of the customer's service or distribution of updated directories for that district showing the new number, whichever occurs first.</p>	R
	<p>1.2.12.2 Compagnie Téléphone Nantes Inc..doit fournir gratuitement à l'abonné les annuaires de remplacement requis, compte tenu de l'usure normale.</p> <p>1.2.12.3 Le contenu des annuaires de Compagnie Téléphone Nantes Inc..ne peut être publié ou reproduit de quelque manière que ce soit, sans le consentement écrit de Compagnie Téléphone Nantes Inc..</p> <p>1.2.13 <u>Erreurs et omissions dans l'annuaire</u></p> <p>1.2.13.1 Dans le cas d'erreurs ou d'omissions dans les inscriptions normales des pages blanches et jaunes de l'annuaire, que l'erreur ou l'omission ait trait ou non à un numéro de téléphone, la responsabilité de Compagnie Téléphone Nantes Inc..se limite à rembourser ou à annuler tous les frais d'inscription pertinents pour la période où l'erreur ou l'omission s'est produite. Toutefois, lorsque l'erreur ou l'omission résulte de la négligence de Compagnie Téléphone Nantes Inc.. Compagnie Téléphone Nantes Inc..est également responsable du montant calculé conformément au paragraphe 1.2.16.1.</p> <p>1.2.13.2 Dans le cas d'erreurs dans les numéros de téléphone inscrits dans les pages blanches et jaunes de l'annuaire, Compagnie Téléphone Nantes Inc..doit, à moins que les installations de centraux n'existent pas, fournir gratuitement un service de renvoi d'appels jusqu'à la résiliation du service à l'abonné ou la distribution de nouveaux annuaires à jour pour le district en cause.</p> <p>1.2.14 <u>Changement de modalités de service et de numéros de téléphone apportés par Compagnie Téléphone Nantes Inc..</u></p> <p>1.2.14.1 Les abonnés n'ont aucun droit de propriété sur les numéros de téléphone qui leur sont attribués. Compagnie Téléphone Nantes Inc..peut changer ces numéros, pourvu qu'elle ait des motifs raisonnables de le faire et qu'elle ait donné par écrit un préavis raisonnable aux abonnés touchés, indiquant le motif et la date prévue du changement. En cas d'urgence, un avis de vive voix, avec confirmation par écrit subséquente, suffit.</p> <p>1.2.14.2 Chaque fois que Compagnie Téléphone Nantes Inc..change de son propre chef le numéro de téléphone d'un abonné, elle doit, à moins que le nombre de raccordements de centraux soit insuffisant, fournir gratuitement un service de renvoi d'appels jusqu'à la résiliation du service à l'abonné ou la distribution de nouveaux annuaires à jour pour le district en cause, selon la première des deux éventualités.</p>	